



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 25 octobre 2022

Délibération n° 2022-118

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances locales – Divers

Fermeture du court de tennis communal – Remboursement des cotisations aux adhérents

Madame le maire rappelle que le court de tennis a dû être fermé aux usagers. En effet l'état du sol a malheureusement occasionné la chute d'un joueur et entraîné cette décision.

Dans l'attente des réparations nécessaires à budgéter, Madame le maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder au remboursement des huit abonnements annuels pour un montant total s'élevant à 600 €.

Le conseil municipal DECIDE par 11 voix POUR :

- D'autoriser Madame le maire à rembourser les huit adhérents pour la somme globale de 600 €.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

02-11-2022



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221025-2022-118
Reçu le 02-11-2022